

Objet : ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION NACELLE ELEVATRICE SUR FOURGON

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de fournitures et services, pour l'achat d'un véhicule d'occasion nacelle élévatrice sur fourgon

Considérant le montant estimatif des prestations à 30 000,00 € HT,

Considérant la consultation mise en ligne sur le profil acheteur

Considérant les offres présentées par les soumissionnaires,

Considérant que l'offre de l'entreprise JF AUTO a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec JF AUTO un marché de fournitures, numéro 20240306M pour l'achat d'un véhicule d'occasion nacelle élévatrice sur fourgon.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 27 900,00 € HT est inscrit au budget de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien le

20 MARS 2024

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240320-2024-03-18D-AU
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024